



Dans le magasin de Naturalpes à Martigny, Joachim Boschung renseigne Nadia et Nadine, deux Valaisannes qui utilisent déjà le cannabis pour soulager leurs maux. SABINE PAPILLOUD

Le cannabis a déjà changé leur vie

L'AVIS DE...
NICOLAS DONZÉ
BIOLOGISTE ET TOXICOLOGUE



SANTÉ Alors que le Conseil fédéral s'est engagé à faciliter l'accès au cannabis médical, deux Valaisannes gravement atteintes dans leur santé témoignent des bienfaits du CBD sur leur quotidien.

PAR PASCAL.GUEX@LENOUVELLISTE.CH / PHOTO SABINE.PAPILLOUD@LENOUVELLISTE.CH

« Le gouvernement veut promouvoir le cannabis comme médicament? Eh bien, c'est pas trop tôt! » Nadine Walker ne cache pas son soulagement de voir le Conseil fédéral, par le ministre de la Santé Alain Berset, manifester son intention de faciliter l'accès au cannabis médical. Et pas seulement parce que la jeune sexagénaire avait goûté au cannabis récréatif dans les années 1980 en Angleterre. « J'ai vraiment été conquise par les vertus thérapeutiques du produit pendant les douze années passées comme veilleuse de nuit au sein de la Clinique bernoise de Crans-Montana auprès du docteur Claude Vaney, un pionnier en la matière. »

Moins de médicaments
C'est là qu'elle découvre les bienfaits des tisanes et gâteaux au chanvre sur la santé des patients. Et qu'elle teste ces traitements d'avant-garde sans savoir qu'ils « lui sauveraient la vie » quelques années plus tard alors qu'elle souffre de plusieurs maladies graves.

Atteinte d'une tumeur au sein en 1996, d'un méningiome en 2001, elle voit le cancer attaquer son foie en 2015. Souffrant aussi d'arthrose et d'ostéoporose, elle subit une transplantation vasculaire en 2016. « Je ne vous dis pas la liste de médicaments que je devais ingurgiter tous les jours. » Elle se souvient alors des conseils du Dr Vaney et se décide à prendre du CBD, notamment sous la forme d'huile. Et cela marche. « J'ai pu diminuer mon recours aux antidépresseurs de moitié et ma consommation de Targin a passé de 15 milligrammes à 2,5. » Plus besoin non plus d'avaloir somnifère sur somnifère pour dormir la nuit. Désormais employée de la nouvelle stérilisation centrale de Martigny, Nadine a même retrouvé une certaine dextérité manuelle qui lui permet de traiter sans souci le matériel chirurgical. « J'ai moins de crampes, moins de tremblements, plus du tout de problèmes de concentration. Et cela sans avoir le sentiment d'être dopée aux médica-

« Je ne vous dis pas la liste de médicaments que je devais ingurgiter tous les jours. »
NADINE WALKER
MALADE DU CANCER ET FAN DE CANNABIS

ments ». Et le recours aux CBD – en plus de lui redonner confiance « dans ce corps qui m'avait trahi » – lui a aussi permis de réduire de plusieurs centaines de francs sa facture santé qui se montait à plus de 5000 francs par année rien qu'en frais médicamenteux.

Quid du remboursement par l'assurance maladie?
La Contheysanne Nadia n'est pas moins bouillante au moment de plaider la cause du cannabis médical. « Ce médicament a changé ma vie qui était devenue impossible. » Il y a quatre ans, ses jambes refusent de la porter alors qu'elle marche dans les rues de Sion. Durant une année, elle ne peut se dé-

placer qu'en chaise roulante. Atteinte de fibromyalgie, elle vit alors un véritable cauchemar. « J'avais des tremblements et des douleurs qui passaient des jambes aux bras. Je n'arrivais plus à dormir ». Cela, c'était avant qu'elle découvre les vertus de la Charlotte's Web. Une variété de cannabis qu'elle consomme en fumant trois paquets de 6 grammes par mois. « Avec trois alertes cardiaques et la maladie de Sudeck en plus, je devais prendre 21 comprimés par jour! Avec le CBD, j'ai enfin pu diminuer ces doses. » Comme Nadine, Nadia est impatiente de voir le Département fédéral de l'intérieur élaborer un projet de loi d'ici à l'été 2019 qui devra « à la fois alléger les démarches administratives entourant la délivrance de ces produits et résoudre la question d'un éventuel remboursement par l'assurance maladie de base ». Des mesures qui réjouiraient bien sûr aussi les patrons d'échoppes déjà spécialisées dans la vente de cannabis lé-

« Quand on est en bonne santé, c'est une drogue »

Il est incontestable que les vertus thérapeutiques du cannabis sont de plus en plus connues et reconnues. Mais qu'est-ce qui se cache derrière le mot « cannabis »? Il apparaît que le cannabis n'est pas la plante d'une molécule, mais de plus d'une centaine de substances différentes. La science et l'expérience commencent à démontrer que la plante peut soulager les personnes atteintes de maladies incurables ou encore chroniques. De plus en plus d'études sont faites pour comprendre l'interaction entre cannabinoïdes et système endocannabinoïde, et donc leur influence sur la douleur.

Cependant, il ne sera pas le médicament miracle, la panacée. Le CBD et d'autres cannabinoïdes auraient des effets antidépresseurs, anti-inflammatoires, antianxiolytiques, etc. Reste à le démontrer en utilisant les protocoles de la science. Cela prend du temps. Il faut aussi faire des études sur le système endocannabinoïde et voir comment le moduler pour diminuer certains symptômes. Un médicament, c'est-à-dire une molécule qui présente des vertus thérapeutiques, est utile quand on est malade. Quand on est en bonne santé, prendre une telle molécule, c'est prendre une drogue.

gal. A l'image de Naturalpes à Martigny qui a vu ses affaires s'envoler ces dernières semaines. « Des reportages à la télé et des articles dans la presse très positifs nous ont amené une nouvelle vague de clients, et passablement de personnes plus âgées », explique Joachim Boschung, l'un des deux patrons de cette enseigne qui commercialise fleurs, huiles, crèmes, extraits secs d'un produit de base cultivé en Valais prioritairement, mais traité

dans un laboratoire genevois. « Nous avons pratiquement doublé notre chiffre d'affaires en une année », concède Joachim Boschung. « Et cela malgré la concurrence féroce que nous livrent d'autres points de vente qui fournissent le produit brut sans souci de prévention ni de conseil (kiosques, stations-services, etc.). Seules 10% des ventes de cannabis légal seraient ainsi écoulées dans des magasins-conseil comme celui de Martigny. »